



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2025/11/63

Date de convocation  
**7 novembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq  
le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025** à 18 Heures 00  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
**10 novembre 2025**

Nombre de conseillers    Etaient présents :

Exercice : 26  
Présents : 19  
Votants : 18  
Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -  
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -  
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET -  
Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Alain CAYET  
Madame Yveline LOURDEL  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :  
Madame Micheline LAURENT

**Objet : Remboursement des frais de déplacement de deux élus au Congrès des Maires de France**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-18 à L.2123-20 et R.2123-22 à R.2123-24 relatifs aux frais de mission, de déplacement et de formation des élus municipaux ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, applicable aux élus locaux par analogie ;

Vu l'invitation au Congrès des Maires de France, organisé à Paris du 18 au 20 novembre 2025 ;

Considérant que la participation de représentants de la commune à ce congrès est de nature à favoriser l'information et la formation des élus sur les politiques publiques locales ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le remboursement des frais de déplacement engagés par les élus désignés pour y participer ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser la prise en charge et le remboursement des frais de déplacement de :

- Monsieur Jean Pierre CHARTREZ, Adjoint au Maire,
- Monsieur Marc SERRA, Adjoint au Maire, pour leur participation au Congrès des Maires de France se tenant à Paris du 18 au 20 novembre 2025.

Les remboursements seront effectués sur la base des titres de transport produits, ainsi que sur présentation des justificatifs de frais engagés conformément à la réglementation.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 18 novembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.



*[Handwritten signature of Alain Cayet over the stamp]*